

Ruralités | N°26



Réseau wallon
de Développement Rural

4^{ème} trimestre 2015

N° d'agrément : P914304

Réseau wallon de Développement Rural
Cellule d'Animation du RwDR

Avec le soutien
de la



Wallonie

Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales.



Le nouveau programme wallon de développement rural (PwDR) est en marche !

Fruit de mois de travail, d'une large participation des acteurs de terrain, il a été approuvé par l'Europe et le Gouvernement wallon fin juillet et officiellement lancé ce 1^{er} octobre.

Le Gouvernement wallon s'est engagé pour une politique active en matière de ruralité en affectant au PwDR 390 millions d'euros qui, ajoutés aux 264 millions européens, permettront de mobiliser 654 millions d'euros au bénéfice de la ruralité durant les prochaines années.

Les espaces ruraux où vivent près de 40 % des wallons constituent une ressource pour le développement de la Wallonie : agriculture, agro-alimentaire, secteur du bois, tourisme, artisanat... La ruralité présente aussi des défis spécifiques, notamment d'accès aux services publics, dont les soins de santé.

Avec des mesures s'adressant aux différents acteurs du monde rural, le PwDR a pour objectif de favoriser un monde rural dynamique, d'améliorer la qualité de vie et d'aider à la création d'emplois.

La ruralité, elle vit par les contacts humains, par les actions que nous menons ensemble.

Pour permettre ces actions, développer des partenariats et œuvrer à la vitalité de nos campagnes, je vous invite à valoriser au mieux les mesures du PwDR et à participer activement au Réseau wallon de Développement Rural.

Bon travail !

René COLLIN
Ministre de la Ruralité

LE NOUVEAU PROGRAMME WALLON DE DÉVELOPPEMENT RURAL EST LANCÉ



C'est en présence du Ministre-président Paul Magnette et du Ministre en charge de la ruralité René Collin que plus de cent cinquante acteurs du monde rural ont participé le 28 septembre dernier, au lancement, à Namur, du nouveau Programme wallon de Développement Rural (PwDR) pour la période 2014-2020. Consacrée à la présentation du contexte et des enjeux du programme (p.3), la matinée a aussi été l'occasion d'évoquer les différentes mesures et les modalités d'appel à projets (p.4), puis de présenter le Réseau wallon de Développement Rural (p.5-6), ses missions, ses priorités et les thématiques des cinq premiers groupes de travail (p.6).

Un programme axé sur l'innovation, sur la compétitivité et sur l'environnement

Dans la continuité du précédent programme, le PwDR 2014-2020 a été adopté en juillet dernier par la Commission européenne et le Gouvernement wallon. 654 millions d'euros seront ainsi consacrés au renforcement et au développement des zones rurales wallonnes.

«La politique de développement rural est devenue aujourd'hui une politique qui s'occupe des rôles multiples de l'agriculture dans la société et des défis rencontrés dans les territoires ruraux. Elle répond aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux du XXI^e siècle», a rappelé Brieux Quévy, Directeur général à la DGO3, en évoquant l'histoire du développement rural en Europe et en Wallonie.

Suivant l'évolution de la Politique agricole commune (PAC), la politique de développement rural a pour origine la réponse de la Commission européenne aux critiques liées au soutien du marché et aux subventions (premier pilier de la

PAC). Progressivement, le capital humain, les enjeux environnementaux et le développement territorial ont acquis une importance nouvelle face à l'aide aux investissements dans les exploitations agricoles, et face au soutien à la transformation et à la commercialisation des productions. La politique de développement rural est ainsi devenue le second pilier de la PAC.

«La politique de développement rural répond aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux du 21^{ème} siècle»

Promotion d'un développement rural durable

La politique de développement rural 2014-2020 s'inscrit dans la stratégie de croissance que l'Union européenne a adoptée pour les dix années à venir (Europe 2020) en promouvant un développement rural durable en complément des autres instruments financiers de l'Union.

Trois objectifs prioritaires sont ainsi au cœur de la politique de développement rural : favoriser la compétitivité de l'agriculture, garantir la gestion durable des ressources naturelles (ainsi que la mise en œuvre de mesures visant à préserver le climat) et assurer un développement territorial équilibré de l'économie et des communautés rurales, notamment par la création et la préservation des emplois locaux existants.



Ces éléments sont à la base de la programmation et ont été repris dans le règlement spécifique du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), l'instrument de financement consacré au développement rural. Le règlement a proposé in fine une liste de mesures dans laquelle les États membres ont été appelés à choisir celles qui leur convenaient le mieux et répondaient précisément aux enjeux et besoins de leurs zones rurales.

De nombreuses concertations

« La Wallonie, comme les autres États membres, s'est inscrite dans

cette dynamique, a rappelé Brieux Quévy. Un diagnostic du territoire a été réalisé, avec une analyse des forces et faiblesses. De nombreuses concertations ont été menées avec les acteurs institutionnels et de terrain. » Le nouveau PwDR a ainsi été approuvé par la Commission européenne et le Gouvernement wallon en juillet 2015. Il est financé par l'Union européenne à hauteur de 264 millions d'euros, et par la Wallonie à hauteur de 390 millions d'euros. Au total, c'est un montant de 654 millions d'euros qui sera mobilisé pour la ruralité. Les mesures retenues s'adressent bien sûr aux agriculteurs, qui, avec 80 % de l'enveloppe totale

Les mesures en un coup d'œil

Chaque mesure fait l'objet d'une fiche détaillée qui peut être consultée en ligne sur le site du SPW : http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/IMG/pdf/fiches-pwdr-2014_.pdf

M1.1 et 1.2: formation et démonstration dans les secteurs agricole et forestier

- Mesure 1.1 : formation en agriculture, sylviculture et TPE en milieu rural (appel à projet lancé avant fin 2015).
- Mesure 1.2 : projets de démonstration et actions d'information en agriculture, sylviculture et TPE en milieu rural (appel à projet lancé début 2016).

M4.1, 4.2, 6.1, 6.4A, 6.4B et 8.6 : investissements dans les exploitations agricoles et TPE/PME

- Mesure 4.1 : investissements dans les exploitations agricoles (introduction des demandes à partir du 01/10/2015).
- Mesure 4.2 : investissements dans la transformation et la commercialisation des produits agricoles et/ou le développement de produits agricoles (introduction des demandes à partir du 01/10/2015).
- Mesure 6.1 : aides au démarrage d'entreprises pour les jeunes agriculteurs (introduction des demandes à partir du 01/10/2015).
- Mesure 6.4a : investissements

de diversification réalisés par les agriculteurs pour des activités non agricoles, hors biométhanisation (introduction des demandes à partir du 01/10/2015).

- Mesure 6.4b : investissements réalisés par des entreprises (PME/TPE) dans des secteurs non agricoles ou par des agriculteurs dans la biométhanisation avec vente de l'énergie produite (appel à projet lancé début 2016).
- Mesure 8.6 : investissements pour les entreprises du secteur de la première transformation du bois (appel à projet lancé début 2016).

M7.5 et 16.3: tourisme rural et loisir

- Mesure 7.5 : investissements dans de petites infrastructures touristiques (dépôt de projet pour le 15/02/2016).
- Mesure 16.3 : coopération entre les opérateurs pour le développement touristique (dépôt de projet pour le 01/12/2015).

M7.2 et 16.9: soins de santé et intégration sociale

- Mesure 7.2 : investissements dans la création, l'amélioration ou le développement d'infrastructures dans le domaine de la santé (dépôt de projet pour le 15/02/2016).
- Mesure 16.9 : coopération entre acteurs de la santé et le secteur agricole et forestier pour favoriser l'intégration sociale (dépôt de projet pour le 01/12/2015).

M7.4 et 7.6 : développement rural et Natura 2000

- Mesure 7.4 : investissements dans des services de base à la population rurale, en lien avec un PCDR (dépôt de projet pour le 15/02/2016).
- Mesure 7.6 : restauration de pelouses, de landes et d'habitats situés en zone Natura 2000 et dans la structure écologique principale (dépôt de projet pour le 15/02/2016).

M10, 11.1, 11.2, 12.1, 12.2 et 13.3: mesures surfaciques

- Mesure 10 : paiements des mesures agro-environnementales et climatiques (déjà accessible).
- Mesure 11.1 : conversion à l'agriculture biologique (déjà accessible).
- Mesure 11.2 : maintien de l'agriculture biologique (déjà accessible).
- Mesure 12.1 : indemnités Natura 2000 pour les agriculteurs (déjà accessible).
- Mesure 12.2 : indemnités Natura 2000 pour les forestiers (déjà accessible).
- Mesure 13.3 : indemnités aux zones à contraintes naturelles (déjà accessible).

M19 : soutien à l'action des GAL (LEADER)

654 millions d'euros mobilisés pour la ruralité dont 80% pour les agriculteurs

qui leur sera affectée, gardent une place centrale, mais différents autres acteurs du monde rural sont également concernés : TPE/PME, communes, maisons du tourisme, Groupes d'action locale (GAL) ou Parcs naturels.

Des objectifs ambitieux

Les objectifs du PwDR sont ambitieux et visent à améliorer la compétitivité des secteurs agricole et sylvicole, à renforcer la complémentarité entre ces secteurs et l'environnement et à favoriser un monde rural dynamique, en améliorant la qualité de vie et en aidant à la création d'emplois.

Pour atteindre ces objectifs, le PwDR met en place trois catégories

de mesures (lire l'encadré). Celles dites « surfaciques » (méthodes agro-environnementales, soutien à l'agriculture biologique, etc.) concernent les demandes de soutien qui se font via la demande unique (anciennement nommée « déclaration de superficie »). Les autres font l'objet d'un mécanisme de sélection de projets : en fonction des mesures, les demandes d'aide peuvent être introduites soit à tout moment pour être soumises à une procédure de sélection par « blocs trimestriels » (mesures d'investissements), soit lors d'appels à projets ponctuels au nombre de deux par an (mesures de formation et démonstration, mesures sociales et de santé ou mesures relatives au tourisme).

Importance des questions environnementales

Au total, si une forte composante liée à la compétitivité et à l'innovation avec, entre autres, un soutien pour les jeunes agriculteurs, est incluse dans

le programme, ce dernier accorde également une grande importance aux questions liées à l'environnement et aux écosystèmes.

Commentant l'adoption du programme wallon, le commissaire européen à l'agriculture et au développement rural Phil Hogan, a ainsi pu déclarer : « Je me réjouis de l'accent mis par la Wallonie sur l'accompagnement des agriculteurs dans la protection de l'environnement et dans la lutte contre le changement climatique. C'est une reconnaissance méritée des efforts et des coûts que les agriculteurs consacrent à assurer la durabilité de nos campagnes et de notre planète. »

Le PwDR complet est consultable en ligne :

http://agriculture.wallonie.be/JV/PO_FEADER.pdf



Un Réseau pour coordonner les acteurs du programme

Le Réseau wallon de Développement Rural (RwDR) a pour mission de faciliter la circulation d'informations et les échanges entre acteurs du développement rural.

Le RwDR est une plateforme d'échange d'expériences et de transfert de bonnes pratiques entre tous les acteurs du PwDR. Il s'appuie sur un partenariat entre les associations et les acteurs du monde rural (agriculture, foresterie, environnement, tourisme, service, formation, entrepreneuriat rural, patrimoine), sur le réseau des GAL (projets LEADER) et sur les services publics de la Région wallonne, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Communauté germanophone.

Mutualisation des expériences

Piloté par une Commission permanente, le Réseau rassemble les acteurs ruraux pour faciliter la mise en œuvre du PwDR par la mutualisation des expériences, des savoirs, des compétences ou des dispositifs, l'objectif étant de renforcer la complémentarité des forces entre intervenants de taille et de préoccupations différentes.

Pour atteindre cet objectif, le Réseau organise des groupes de travail (GT) qui rassemblent les acteurs concernés et intéressés par un même thème (lire l'encadré). À travers des ateliers, des visites de terrain ou des séminaires, ces GT permettent une participation ascendante, une intelligence collective des problèmes, et une démarche évolutive. La transversalité de l'approche n'est pas négligée et le GT « innovation » se charge de faire le lien entre les thématiques.

Une cellule d'animation

Au sein du Réseau, la cellule d'animation est en charge de la coordination, de l'animation, de la communication et de la capitalisation. « Ses missions sont multiples, explique Xavier Delmon, coordinateur de la cellule. Elle organise les échanges entre les acteurs du développement rural, elle collecte des exemples de projets emblématiques et de bonnes pratiques, elle assure aussi la formation des équipes des GAL et la mise en réseau des territoires LEADER. » La cellule est également chargée de diffuser les résultats du travail du RwDR et de contribuer aux activités du Réseau européen de Développement Rural (REDR). La communication et l'information ne sont pas oubliées et la cellule produit notamment une lettre mensuelle et un magazine trimestriel d'information. Elle propose également, via son site web, un centre de ressources à la disposition du public.

Le site du Réseau : www.reseau-pwdr.be



Cinq groupes de travail au cœur des réflexions

Groupe de travail « Biodiversité » :

Face à la situation alarmante de l'environnement, le PwDR cherche à améliorer la performance environnementale de l'agriculture. Actuellement, cinq chantiers sont envisagés :

- La façon dont les différents acteurs se représentent la biodiversité.
- La mise en évidence des rétroactions entre agriculture et biodiversité.
- Les impacts et surtout les causes des freins à la mise en œuvre des mesures agro-environnementales.
- Les impacts sociaux, économiques et environnementaux de Natura 2000.
- La qualité des eaux de surface, un enjeu sociétal ?

Contact Benoît Delaite :
b.delaite@reseau-pwdr.be

Groupe de travail « Formation agricole et forestière » :

Outil essentiel d'une agriculture et d'une foresterie en pleine mutation, la formation des plus jeunes était déjà au menu du précédent programme. L'axe 2014 - 2020 propose plutôt de se focaliser sur la formation et l'information des « moins jeunes » avec des programmes plus pointus et innovants. « Évoluer » et « alimenter » seront les deux mots-clés de ce groupe de travail.

Contact Alain De Bruyne :
a.debruyne@reseau-pwdr.be

Groupe de travail « Dimensions sociales » :

Ce groupe de travail s'inscrit dans deux axes fondés sur les mesures 7.2 et 16.9 du PwDR (voir l'encadré consacré aux mesures). Pour le premier axe, il s'agira d'améliorer l'accès aux soins de santé en zone rurale. La seconde mesure

favorisera la mise en œuvre de projets-pilotes d'accueil de publics fragilisés chez des « experts du vécu » que sont les agriculteurs, les entreprises de maraîchage ou les forestiers.

Contact Lorraine Guillaume :
l.guillaume@reseau-pwdr.be et/ou
Daniel Wathelet :
d.wathelet@reseau-pwdr.be

Groupe de travail « Innovation » :

Alors que l'innovation prend de l'ampleur à l'échelle européenne et en Wallonie, le RwDR a reçu la mission de susciter l'innovation dans les secteurs agricole et forestier. Pour ce faire, le GT axé sur l'innovation est transversal à toutes les thématiques. Il vise d'une part la mise en réseau des acteurs ruraux et l'organisation de rencontres créatives afin de susciter les partenariats et projets innovants ; et d'autre part la veille stratégique de bonnes pratiques innovantes et leur diffusion.

Contact Lorraine Guillaume :
l.guillaume@reseau-pwdr.be

Groupe de travail « Communication » :

L'objectif de ce groupe est de gérer de façon collective la communication du RwDR, de contribuer à la production du contenu des différents outils à mettre en œuvre et de traduire les actions ainsi priorisées dans un plan de communication co-construit. Ce groupe de travail s'adresse à tous les acteurs « communication » des organisations membres ou collaborant avec le RwDR.

Contact :
info@reseau-pwdr.be

Transition vers l'agriculture alternative à la Ferme du Buis

À quelques kilomètres de Tournai, Véronique Cossement-Monnart exploite avec son mari la Ferme du Buis, peu à peu convertie au bio et à l'accueil social. Histoire d'une évolution réussie.

« D'abord, c'est une conférence de Riccardo Petrella qui nous a touchés, se rappelle Véronique en expliquant son parcours. Que pouvions nous faire, à notre niveau, pour aller dans le sens d'une meilleure responsabilité citoyenne ? » Puis en 2009, la lecture d'un dossier sur la culture du soja (monoculture intensive contrôlée par des multinationales expropriant les petits paysans) interpelle le couple : « Nous utilisions du soja pour nourrir nos bêtes... Nous nous sommes dit qu'il y avait un problème. » Il fallait essayer autre chose et la décision est prise de mettre en place des prairies permanentes et temporaires : « Aujourd'hui, toute l'alimentation des bêtes est produite sur la ferme ».

Puis survient la crise laitière de 2009. Le prix du lait est au plus bas, et la production jetée. « C'est dur de voir son lait partir dans un tonneau à lisier... » Alors, un dimanche matin, en famille, l'idée émerge : pourquoi ne pas fabriquer du beurre ? L'ancien matériel est remis en fonction, et la décision suit de se lancer dans la vente directe. Pour étoffer l'offre, une activité de maraîchage est également démarrée. « Et quitte à tout changer, pourquoi ne pas passer en production biologique ? » Les premiers légumes sans engrais chimiques ni pesticides sont ainsi produits en juillet 2010. Le reste a suivi, et toute l'exploitation est désormais en bio.

Or le bio nécessite plus de main-d'œuvre : deux employés sont donc engagés. C'est un premier résultat social. Enfin, un jour de 2012, Véronique et son mari sont contactés par un institut spécialisé : une place est-elle disponible pour Delphine, personne handicapée de 50 ans pour laquelle aucune structure n'existe ? « Nous avons répondu favorablement et, depuis, Delphine passe tous ses vendredis avec nous. » Une bouffée d'oxygène pour elle, en institution depuis l'enfance. « Dans les exploitations tournées vers l'industriel, il y a moins de support pour ce genre de chose, déplore Véronique. Pourtant, l'agriculture sociale permet aux agriculteurs de redonner sens à leur travail... ».

www.lafermedubuis.be



UNE FORMATION INDISPENSABLE POUR UN MÉTIER COMPLEXE



La Fédération des Jeunes Agriculteurs (FJA) et la Fédération Unie des Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs (FUGEА) s'adressent aux jeunes agriculteurs et leur proposent des formations. Julie Lebrun, chargée de mission formation-information à la FJA, et Vanessa Martin, chargée de mission formation et jeunesse à la FUGEА, expliquent leur approche.

Quelle importance donnez-vous à la formation dans le contexte actuel ?

Vanessa Martin (FUGEА) : « La formation est indispensable pour les jeunes agriculteurs. C'est d'ailleurs obligatoire pour obtenir les aides à l'installation. La formation continue a aussi toute sa place : le métier étant de plus en plus précis et scientifique, il est nécessaire d'être formé pour suivre sur la longueur et pour pouvoir se diversifier. »

Julie Lebrun (FJA) : « C'est une profession de plus en plus complexe et les agriculteurs ont plusieurs casquettes : ils sont techniciens bien sûr, mais

doivent aussi se tenir au courant des nouveautés, s'informer, analyser les données technico-économiques, élaborer une stratégie de gestion, faire un suivi administratif efficace... L'agriculteur est aujourd'hui un véritable chef d'entreprise. Les formations permettent d'acquérir les compétences techniques, mais aussi les outils de gestion, les données administratives ou bancaires nécessaires. »

Quelles sont les attentes des jeunes agriculteurs en matière de formation ?

Julie Lebrun (FJA) : « Pour identifier les besoins potentiels, nous avons fait une enquête en 2014. Les résultats montrent que les formations les plus souhaitées concernent le thème de la production et de la performance technico-économique, et celui de la gestion, de la décision et du travail. Par ailleurs, l'un des aspects positifs pointé par les participants de nos formations est que ces dernières permettent de se rencontrer, de discuter entre jeunes ayant un projet similaire. Elles permettent également d'avoir d'autres visions, de prendre confiance en soi et en son projet. »

Vanessa Martin (FUGEА) : « Nous notons beaucoup de demandes de formation dans le domaine administratif (la crainte du document manquant est assez répandue) ou informatique, pour le logiciel Cerise par exemple ; les formations initiales des écoles sont jugées trop généralistes et les agriculteurs souhaitent des compléments plus concrets. Ils demandent aussi beaucoup de formations techniques (insémination, soudure...) qu'ils sous-traitent souvent mais souhaiteraient faire eux-mêmes pour alléger les coûts de production. »

Quelle est l'approche, la « philosophie » de votre fédération quant à la formation des jeunes agriculteurs ?

Vanessa Martin (FUGEА) : « Nous sommes une organisation de jeunesse : nous mettons en avant les jeunes et nous les aidons à prendre leurs responsabilités.

Il est donc nécessaire qu'ils soient formés. Le but principal de nos formations est de rendre l'agriculteur autonome. Autonome financièrement, autonome au niveau productif (pour le fourrage, par exemple), mais aussi autonome au niveau décisionnel : il faut être formé, informé, pour ne pas se laisser guider de bout en bout par quelqu'un d'autre.

L'autre objectif est de rendre l'agriculteur indépendant par rapport au marché, d'où un encouragement à la diversification : la transformation de produits à la ferme constitue non seulement une plus-value, mais aussi un gain d'autonomie.

Julie Lebrun (FJA) : « La philosophie de la FJA est justement de ne pas avoir de philosophie, dans le sens où nous essayons de ne pas avoir de préjugés, de ne pas promouvoir une technique plutôt qu'une autre. Chaque agriculteur doit faire son choix, et tout le monde est bienvenu : au bout du compte, ce sont les agriculteurs qui décident des formations mises en place ; et si nous avons beaucoup de demandes par rapport à un thème, nous essayons de le développer. Par ailleurs, la rencontre de personnes de différents « bords » (bio, conventionnel...) permet de faire des liens, un élément indispensable pour faire évoluer l'agriculture. »

LE R_wDR SOUTIENT L'INNOVATION DANS LES ZONES RURALES



Alors que l'innovation prend de l'ampleur à l'échelle européenne notamment via le Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI), la Wallonie la favorise à travers les mesures du PwDR - dédiées au transfert de connaissances, à la diversification et l'investissement ou encore via des critères de sélection - mais aussi en confiant au Réseau wallon de Développement Rural la mission de « courtier de l'innovation » chargé de susciter et vulgariser l'innovation dans les secteurs agricoles et forestiers.

Courtier de l'innovation : qu'est-ce que c'est et à quoi ça sert ?

Cette mission de « courtier » de l'innovation vise à identifier, créer et renforcer les liens entre les acteurs de l'innovation - agriculteurs et forestiers, conseillers et services de soutien à l'innovation, chercheurs, entreprises privées, associations, etc. - à les mettre en réseau, les fédérer et les soutenir pour favoriser la création de partenariats et projets novateurs.

Elle ambitionne également de faciliter les échanges de connaissances et de savoir-faire entre les acteurs de l'innovation, à capitaliser leurs pratiques innovantes et les vulgariser vers l'ensemble des acteurs du monde rural.

une grande attention sera portée au repérage, à la découverte et la vulgarisation de pratiques novatrices wallonnes et européennes inspirantes et applicables sur le terrain.

Vous l'aurez compris, la clé de la réussite de ces premières activités mais aussi de toutes celles qui seront mises en œuvre par la suite, reste la collaboration : entre le Réseau et les acteurs de terrain, entre les acteurs eux-mêmes, à l'échelle wallonne et européenne. Ensemble, nous tenterons de tisser la toile qui soutiendra et renforcera l'innovation en Wallonie et dont vous faites partie. Alors n'hésitez pas à prendre part à l'aventure !

Contact : Lorraine Guillaume - chargée de mission innovation - l.guillaume@reseau-pwdr.be

Comment susciter l'innovation en milieu rural ?

Diverses activités et outils sont mis en place par le Réseau pour poursuivre cet objectif transversal et inciter les acteurs ruraux à se saisir de la problématique de l'innovation pour construire ensemble les projets de demain :

- Un Conseil Scientifique et un Pool de partenaires ont pour rôle de repérer et diffuser les innovations mises en œuvre sur le terrain, les besoins et réflexions qu'elles soulèvent ;
- Un Groupe de Travail (GT) transversal contribue à mobiliser les acteurs et à les mettre en réseau ; à repérer, analyser et vulgariser les pratiques innovantes dans diverses thématiques liées à l'agriculture et la foresterie notamment par l'organisation d'événements fédérateurs, de rencontres thématiques, de voyages d'études, ... ; et à les partager via la nouvelle plateforme internet du Réseau dédiée à l'« Innovation » ;
- Des rencontres créatives et méthodologiques aident ces acteurs à penser « Out of the box » en stimulant leur créativité, en faisant tomber les barrières sectorielles, en repérant les verrouillages en matière de transfert de l'innovation ...
- Des collaborations soutenues avec les acteurs européens expérimentés en la matière débutent : le Réseau du PEI, le REDR, le Centre de Soutien à l'innovation pour l'agriculture et le développement rural en Flandre, ...

Quelles sont les activités à court terme ?

La première action du Réseau est d'identifier les acteurs de l'innovation en Wallonie, de les rencontrer et les réunir pour dresser, avec eux et selon leurs besoins, les lignes qui guideront les activités du Réseau en matière d'innovation. Toujours en collaboration avec les acteurs de terrain, via notamment une enquête auprès des partenaires, le Réseau travaillera à la représentation du système d'innovation wallon et des collaborations existantes et envisageables entre les acteurs. Diverses rencontres contribueront à comprendre et analyser le concept et le processus d'innovation, les freins et leviers que rencontrent les acteurs, pour agir et mieux soutenir le développement de l'innovation. Enfin,

Adaptabilité
 Compétitivité
Innovation
 Durabilité
 Diversification
 Collaboration

MAEC & NATURA 2000

Les nouvelles mesures agroenvironnementales et climatiques

Depuis 1995, les agriculteurs wallons se sont vus proposer un éventail d'incitations pour favoriser une plus large prise en compte de l'environnement dans leurs itinéraires de production. Ces mesures agroenvironnementales, les MAE, se déclinent en une dizaine d'actions spécifiques permettant d'agir au niveau des parcelles ou éventuellement au niveau des « systèmes » (exploitation bio, élément de paysage, animaux, etc.). Concrètement, les MAE se positionnent comme des normes techniques assorties d'une rémunération pour « les meilleures pratiques agricoles » dans leur domaine d'application. Elles sont formalisées sur base de contrats volontaires entre les agriculteurs et les autorités publiques pour une période de cinq années renouvelable.

Depuis près de 20 ans les MAE ont rencontré un succès croissant de manière quasiment continue. Si l'entretien des haies et la couverture hivernale des sols ont connu une rapide adoption, très vite des méthodes plus ciblées ont été engagées : les bandes aménagées pour la faune, la détention d'animaux de races locales menacées, les prairies de haute valeur biologique... jusqu'à des dispositifs très personnalisés - les plans d'action agroenvironnementale - spécialement conçus pour des exploitations désireuses de jouer à fond la carte de l'environnement.

L'atteinte des objectifs est cependant variable d'une mesure à l'autre : dans la

dernière programmation - 2007 à 2013 - certaines mesures n'ont pas atteint le niveau souhaité ; c'est le cas des mares, des tournières enherbées et surtout des bandes de prairie enherbées. Si la plupart des mesures ont un impact environnemental local parfaitement démontré, certaines d'entre elles (haies, mares, couverture hivernale...) semblent moins efficaces. Quant à la biodiversité, et spécifiquement celles des grandes cultures, un impact global ne peut être observé qu'avec des mises en œuvre sur des surfaces beaucoup plus grandes. C'est ce genre d'objectif qu'atteignent les MAE 2 (prairies naturelles), 7 (faible charge de bétail) et 11 (agriculture biologique).

En 2012, le taux d'adhésion globale aux MAE était de 56,4% en Wallonie et concernait 8 621 producteurs pour un total de 250 000 ha (1/3 de la surface agricole wallonne). A quelques exceptions près, le programme 2007 - 2013 a donc bien couvert les problématiques environnementales en agriculture. Cependant une efficacité accrue est nécessaire pour restaurer l'état de l'environnement en Wallonie qui reste globalement très préoccupant. C'est la raison pour laquelle le Réseau wallon de Développement Rural a organisé en 2015 un voyage d'étude en Suisse, Allemagne et France en vue d'y observer les meilleures pratiques, identifier les synergies à renforcer et des MAE « manquantes ». Le lecteur trouvera dans le compte-rendu de ce voyage des pistes allant dans ce sens et une mine d'informations sur la mise en œuvre des MAE dans ces pays.

Le nouveau programme agro-environnemental [2014 - 2020] propose dès lors 11 MAE où l'on retrouve les

méthodes précédentes améliorées en vue d'un impact accru sur la biodiversité, mais aussi en prenant en compte le changement climatique : on parle dorénavant de MAEC. Il existe 5 « méthodes de base » - MB - (accessibles à tous les agriculteurs) et 6 « méthodes ciblées » - MC - (uniquement accessibles sur avis d'expert). Ces 11 méthodes sont organisées selon 5 axes : maillage écologique, prairies, cultures, approche globale à l'échelle de l'exploitation et animaux. On trouvera sur le site Natagriwal une fiche décrivant chaque mesure.

Bibliographie :

1995 - 2015 : 20 années de Mesures Agro-Environnementales (MAE) en Wallonie. Natagriwal

{http://www.natagriwal.be/sites/default/files/kcfinder/files/Newsletter/Dossier_presse_20_ans_MAE.pdf}

Évaluation des mesures agro-environnementales en Wallonie, Rapport final, novembre 2013 - Conclusions générales, UCL - ELI - Agronomie - Th. Walot.

Voyage d'étude en Allemagne, France et Suisse du 27 au 29 avril 2015, Réseau wallon de Développement rural

http://www.reseau-pwdr.be/media/661067/150619_cr_voyage_mae_europe.pdf

Notice explicative de la déclaration de superficie et demande d'aides 2015 (PAC on Web).



Une impulsion européenne déjà ancienne

La mise en œuvre de Natura 2000 remonte à l'adoption de deux directives européennes: la Directive « Oiseaux », adoptée en 1979, et la Directive « Habitats », adoptée en 1992. C'est en 2001 que la Wallonie a lancé sur son territoire la mise en œuvre de ce réseau écologique à dimension européenne : les 28 pays membres de l'UE sont concernés par ce réseau qui couvre actuellement plus de 24 % de la superficie européenne, en tenant compte des habitats terrestres et marins, c'est le plus grand réseau de sites protégés au monde.

Au-delà de la sauvegarde de la biodiversité, ce programme améliore de nombreux aspects de notre cadre de vie, tels la qualité de l'air et de l'eau, la prévention des inondations, la lutte contre les effets du réchauffement climatique ou encore l'attrait touristique de la région. C'est dire que Natura 2000 concerne tout le monde.

Dans les faits, la démarche vise à concilier les activités humaines avec la conservation de la nature dans des sites particulièrement importants pour abriter la faune et la flore. Pour cela, certaines mesures de gestion sont rendues obligatoires avec comme contrepartie des indemnités financières.

La sélection des sites

Contrairement aux mesures agroenvironnementales, tous les agriculteurs ne sont pas concernés. Seules les propriétés agricoles ou forestières désignées par un arrêté du Gouvernement wallon sont éligibles pour les mesures Natura 2000. En pratique, des sites ont été sélectionnés par des scientifiques, leurs caractéristiques biologiques ont été relevées et des cartes dressées ; les sites retenus sont ensuite soumis à une enquête publique. Les 8 premiers arrêtés de désignation ont été adoptés en 2009. Début 2014, 51 nouveaux sites ont été désignés

par le Gouvernement wallon, suivis en 2015 de 32 autres arrêtés. Au final, 240 sites couvrant 221.000 ha seront sous statut « Natura 2000 » pour fin 2015 et contribueront à l'objectif de la Wallonie de mettre un terme au recul de la biodiversité et, si possible, de la restaurer.

C'est donc un vaste programme et près de 64 000 agriculteurs, forestiers et propriétaires sont concernés : 75 % des sites sont forestiers et représentent 30 % des superficies forestières de Wallonie ; 15 % des sites sont des prairies, soit 5 % des superficies agricoles wallonnes. Au total, c'est 13 % du territoire wallon qui se retrouvera sous statut Natura 2000.

Les indemnités Natura 2000

Les paiements au titre de Natura 2000 sont repris dans les mesures du PwDR (mesures 12). Ils sont destinés à compenser au moins en partie les coûts supplémentaires ou les pertes de revenus liés aux contraintes de gestion des parcelles concernées : certains actes sont soumis à notification (p.e. l'entretien des fossés), d'autres à une autorisation préalable (p.e. l'épandage d'herbicide en plein) et quelques uns sont tout simplement interdits (p.e. le labour d'une prairie permanente) sauf dérogation dûment justifiée.

Les parcelles d'un site Natura 2000 vont être associées à l'une des 14 unités de gestion répertoriées – 14 UG – chacune soumise à des mesures particulières

qui s'ajoutent aux mesures générales. Les aides sont donc établies selon le type d'UG et au prorata des surfaces concernées. En zone agricole, les aides varient de 100 à 440€ /ha/an. En forêt, elles sont de 40 ou de 20€ /ha/an selon que le site est déjà désigné ou candidat à la désignation ; toutefois, les peuplements exotiques, les parcelles trop petites et certaines unités de gestion ne sont pas couvertes par une compensation.

Pour obtenir ces aides, l'agriculteur ou le propriétaire forestier doit introduire une demande chaque année via le formulaire de déclaration de superficie.

Aux aides annuelles, s'ajoutent des contreparties financières pour les propriétaires à travers une exemption des droits de succession et une exonération du précompte immobilier.

Restauration de sites Natura 2000

Une autre mesure du PwDR, la mesure 7.6, peut concerner des sites Natura 2000 où le propriétaire souhaite restaurer des pelouses, des landes ou des habitats spécifiques : il s'agit de travaux tels que création de mare, fauche, pose de clôtures, débroussaillage... Cependant cette mesure n'est pas systématique et n'est octroyée qu'après sélection sur base d'un dossier dans le cadre

d'un appel à projet qui sera lancé au maximum deux fois par an.

Les aides couvrent les études et les frais d'investissement pour assurer les travaux de restauration ou d'entretien, y compris les actions de sensibilisation. Les dépenses réelles sont alors couvertes à 100 % sauf pour la construction d'abri pour le bétail (aide de 40 %) et l'acquisition de terrain (subside de 50 %, réservé aux propriétaires publics).



Bibliographie :

Natura 2000 en quelques mots : www.natagriwal.be/fr/

LES NOUVELLES MESURES PwDR

Mesures 1.1 : Formation & acquisition de compétences & 1.2 : projets de démonstration et actions d'information.

Notre agriculture évolue sans cesse avec une technologie de plus en plus poussée. La demande sociétale pour une agriculture à la fois productrice mais aussi plus respectueuse de l'environnement (énergie, phytos,...) est un défi qui exige de la part des agriculteurs – producteurs d'être en permanence à l'écoute de l'information mais aussi de se former. Ces formations et informations doivent constamment être adaptées, remises en cause et non pas rester figées, par habitude ou facilité. Et ce, alors que notre agriculture traverse une période d'inefficacité économique structurelle.

Dans le cadre du Programme wallon de Développement Rural, la formation professionnelle dans le sens large du terme constitue un axe important au travers de la Mesure 1 «Transfert de connaissance et actions d'information».

Celle-ci comprend deux sous-mesures :

- La formation et l'acquisition des compétences (cours A, B et C par exemple);
- Les projets de démonstration et les actions d'information (visites de terrain, ...).

Si, lors de son programme précédent, le RwDR avait focalisé son travail sur la formation des plus jeunes, le prochain (2014-2020) souhaite aborder la formation des moins jeunes.

Plusieurs documents et études peuvent d'ores et déjà alimenter le débat.

Le Collège des Producteurs par exemple a réalisé une enquête auprès de 40 agriculteurs. Sur les trois grandes questions qui ont été posées (connaissance de l'offre, des besoins et attractivité des formations), les résultats démontrent la nécessité d'apporter des réponses plus précises aux producteurs. Les nouvelles techniques d'information (sms, mail, internet,...) demandent à être développées et ce, afin de rapidement obtenir l'information sans trop de recherche. Les secteurs de diversification regrettent le peu d'offres en formation, tout au moins indépendante. Les sujets doivent être transposables dans l'exploitation même et financièrement mesurables. Autre aspect important : la disponibilité des agriculteurs à suivre des cours et les séances d'information en sachant que la plupart d'entre eux sont seuls dans l'exploitation.

Dans le cadre des programmes d'échanges, une autre étude menée par Ecorys, à la demande de la Commission européenne, sur les besoins en formation des jeunes agriculteurs dans chaque pays membre, confirme la nécessité de formations pointues (technologies) mais aussi de développer les compétences entrepreneuriales et de management.

Le Code Wallon de l'Agriculture compte cependant modifier de manière substantielle la formation pratiquée jusqu'à présent. L'objectif est de mieux cibler en fonctions des besoins réels du secteur agricole mais aussi forestier.

En résumé, les Centres de formation devront désormais répondre à des appels d'offre bisannuels lancés par l'Administration. Sur base de critères de sélection (encore à déterminer), l'Administration fera un premier tri. Un Comité de sélection entérinera

le travail de l'Administration avant approbation par le Ministre.

L'expérience en France de Vivea (Fonds d'assurance formation) qui connaît déjà le système d'appel d'offres doit pouvoir nous aider en la matière.

Si les projets de démonstration et les actions d'information ne seront quant à eux pas concernés par ces appels d'offres, l'adéquation et la pertinence du contenu de ces séances devront aussi être revues. Et devenir pourquoi pas une véritable complémentarité, un prolongement à la formation.

Évaluer et alimenter les sujets de formation, définir les potentiels de compétence, analyser ce qui se fait ailleurs dans d'autres états membres (benchmarking) mais aussi chez nous dans d'autres secteurs économiques,... voilà ce que se propose de faire le RwDR pour sa nouvelle programmation au travers de son groupe de travail «Formation». Centres de formation, CETA, Ingénieurs des services extérieurs de la Wallonie ou des Provinces, Collège des Producteurs, ... Autant d'acteurs qui seront amenés à y participer.



Mesure 16.9 : Aide à la diversification des activités agricoles vers des activités ayant trait aux soins de santé, à l'intégration sociale, à l'agriculture soutenue par les consommateurs ainsi qu'à l'éducation dans les domaines de l'environnement et de l'alimentation.

Fermes sociales, fermes de soins, fermes de ressourcement, fermes pédagogiques, ... Depuis plusieurs années, l'agriculture dite « sociale » fait l'objet d'un intérêt croissant en Europe mais aussi en Wallonie.

Que ce soit à l'initiative d'agriculteurs, d'organisations agricoles telles que Accueil Champêtre en Wallonie, d'un Parc Naturel/GAL Haute-Sûre Forêt d'Anlier jadis ou encore plus généralement des acteurs de l'économie sociale (ex. CPAS, ASBL d'insertion, Entreprises de Formation par le Travail, services agréés AWIPH, Coopératives à Finalité Sociale, espaces test maraîcher, potager collectif, etc.), l'agriculture sociale apparaît comme une voie innovante de diversification des activités agricoles tout en contribuant à

un objectif global d'inclusion sociale de publics fragilisés ou précarisés.

C'est pourquoi la Wallonie soutient ces initiatives encore peu connues et élargit son champ d'action aux secteurs de la foresterie et de l'environnement par la mesure 16.9 du PwDR dédiée à la « Diversification des activités agricoles et forestières dans le domaine de la santé ». Cette mesure vise à développer des projets pilotes d'insertion de publics fragilisés chez des « experts du vécu » que sont les agriculteurs, les entreprises de maraîchage, les forestiers, les structures d'éducation à l'environnement, ... Ces projets seront portés par des partenariats innovants réunissant les services agréés et/ou reconnus dans le domaine de la Santé et de l'Action sociale et ces « experts du vécu », avec un objectif d'amélioration du bien-être social, mental et physique de publics rencontrant des problèmes sociaux, de précarité, de santé mentale, de handicap, d'assuétude, etc.

Déjà impliqué dans les réflexions lors de la dernière période de programmation, le RwDR continue à approfondir cette thématique. Le Groupe de Travail « Dimensions sociales » débutera ses activités par une mobilisation des acteurs de terrain et l'analyse d'initiatives existantes pour

dresser un premier état des lieux de la question et pointer les questions vives liées aux différentes dimensions de la thématique. Sur cette base, des pistes de travail seront identifiées et planifiées pour que dès 2016, une première série d'actions puisse nourrir la réflexion et susciter de nouvelles initiatives.

Un travail préalable sera de définir les profils des publics concernés par cette thématique et d'identifier les structures d'accompagnement social pertinentes pour concevoir et assurer le suivi de l'accueil des publics, en l'inscrivant dans leur parcours de vie. Les concepts et notions tels que bien-être, inclusion sociale ou encore agriculture sociale qui feront l'objet des échanges devront être partagés par les participants. Et enfin l'intégration des dimensions forestières, d'éducation à l'environnement et à l'alimentation fera l'objet d'une attention particulière pour rejoindre l'objectif plus global de la mesure.

Intéressé(e) par cette thématique ? Rejoignez d'ores et déjà notre Groupe de Travail ! N'hésitez pas à contacter Daniel Wathelet et Lorraine Guillaume en charge du GT « dimensions sociales ».

Mesure 7.2 : Investissements pour la création, l'amélioration ou le développement d'infrastructures dans le domaine de la santé

Le Réseau wallon de Développement Rural se penche sur une problématique aujourd'hui prégnante dans les zones rurales : l'accès aux soins de santé avec, en toile de fond, la mesure 7.2 du Programme wallon de Développement Rural.

Cette mesure dédiée aux investissements pour la création, l'amélioration ou le développement de petites infrastructures de proximité dans le domaine de la santé vise à palier à la pénurie de médecins, généralistes et spécialisés, de plus en plus importante dans les zones rurales. Elle contribue donc à lutter contre une augmentation de la précarisation des populations rurales, en particulier des publics fragilisés tels que les personnes

âgées, les personnes à mobilité réduite ou encore les familles avec enfants en bas âge qui nécessitent des soins réguliers et se déplacent difficilement.

La première action du Réseau sera de réunir les acteurs concernés par cette problématique préfigurant les membres d'un Groupe de Travail (GT) dédié à l'accès aux soins de santé : les Associations de Santé Intégrée agréées, les infrastructures médico-sociales de proximité, les médecins, et bien-sûr les communes rurales et leurs habitants, conscients des besoins de leur territoire en termes de santé.

Cette rencontre permettra d'identifier en quoi le Réseau peut répondre aux besoins des acteurs et constituer un outil d'aide à la réflexion et à l'action. Les contours de la problématique, les questions vives et pistes d'actions pourront être identifiés et préparer les activités à venir. Dès 2016, des événements favorisant la réflexion, l'échange, le partage, suscitant les rencontres et la découverte de pratiques

waltonnes et européennes seront aux rendez-vous et jalonnent le parcours de ce GT dédié à l'accessibilité aux soins de santé.

Ce n'est évidemment que grâce à la participation et la mobilisation des acteurs que ce GT portera ses fruits et fournira des recommandations concrètes pour le renforcement des services de la santé en milieu rural. C'est pourquoi, si cette thématique vous intéresse, nous vous invitons à prendre part à l'aventure !

Animateurs du groupe de travail : Daniel Wathelet et Lorraine Guillaume.

GAL WALLONS

C'est officiel !

La liste des GAL wallons sélectionnés lors du premier appel à candidature a été rendue publique le 29 octobre dernier. Ce sont donc 13 territoires de coopération qui vont pouvoir se lancer dans la mise en œuvre de leur projet de développement.

Qui sont les 13 premiers Groupes d'Action Locale (GAL) wallons sélectionnés ?

Il s'agit des GAL :

- 100 villages. Territoire constitué des communes de Amel, Büllingen, Burg-Reuland, Bütgenbach et St.Vith
- Botte du Hainaut. Territoire constitué des communes de Beaumont, Froidchapelle, Sivry-Rance, Chimay et Momignies
- Condroz Famenne. Territoire constitué des communes de Havelange, Hamois, Ciney, Somme-Leuze
- Culturalité. Territoire constitué des communes de Ramillies, Orp-Jauche, Hélécinne, Beauvechain, Jodoigne, Incourt, Perwez
- Entre Sambre et Meuse. Territoire constitué des communes de Gerpennes, Walcourt, Florennes et Mettet
- Haute-Sûre. Territoire constitué des communes de Bastogne, Fauvillers, Vaux sur Sûre, Léglise, Habay, Neufchâteau et Martelange
- Lesse-Semois. Territoire constitué des communes de Gedinne, Vresse-sur-Semois, Bièvre, Wellin, Daverdisse, Paliseul, Bouillon, Bertrix et Herbeumont
- Plaines de l'Escaut. Territoire constitué des communes de Rumes, Brunehaut, Antoing, Peruwelz, Belœil, Bernissart
- Pays de Herve. Territoire constitué des communes de Aubel, Herve, Limbourg, Olne, Pepinster, Plombières, Thimister-Clermont et Welkenraedt

Petits rappels sans doute utiles :

Qu'est ce qu'un GAL ? Qu'est-ce qui se cache derrière cet acronyme peu flatteur ?

Un GAL (Groupe d'Action Locale) est avant tout un partenariat public/privé représentatif d'un territoire constitué d'au moins trois communes wallonnes rurales ou semi-rurales contiguës, dont la population se situe entre 10.000 et 70.000 habitants et dont la densité maximale est de 150 habitants au km².

Ce partenariat représentatif de leur territoire et regroupant des organismes des secteurs public et privé :

- fédère les forces vives de manière transcommunale ;
- porte une stratégie de développement et sa mise en œuvre (PDS - Plan de Développement Stratégique) pour une période de 6 ans ;
- dispose d'une équipe de mise en

œuvre (moyens humains pour animer le territoire, accompagner les porteurs de projets, coordonner les actions et assurer la gestion administrative des dossiers) regroupée au sein d'une structure juridique (ASBL).

L'approche LEADER «Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale» poursuivie propose une démarche méthodologique originale et participative :

- les projets, intégrés et multisectoriels, portant sur des thématiques diversifiées et complémentaires comme l'économie rurale, l'environnement, le patrimoine, la mobilité, le tourisme, la culture, ... servent les objectifs d'une stratégie territoriale clairement affirmée ;
- l'approche est ascendante et novatrice : les citoyens et

associations du territoire sont les principaux acteurs dans la co-élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de développement locale ;

- des projets de coopération entre GAL, interrégionaux et/ou européens, y sont développés.

Les actions que les GAL mettent en œuvre s'inscrivent dans le cadre de la mesure LEADER du Programme wallon de Développement rural (PwDR) 2014-2020 mis en place pour répondre aux priorités de la Stratégie 2020 définie par l'Europe. Dans ce cadre, LEADER répond plus particulièrement à la priorité : «Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales».

Les actions mises en œuvre par les GAL sont co-financées : 90% via le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et la Wallonie et 10% au niveau local.

- Pays de l'Ourthe. Territoire constitué des communes de Durbuy, Hotton, Erezée, Manhay, Rendeux, La Roche-en-Ardenne, Houffalize
- Pays des Condruses. Territoire constitué des communes de Marchin, Modave, Nandrin, Tinlot, Anthisnes, Ouffet, Clavier
- Romana. Territoire constitué des communes de Rochefort, Marche-en-Famenne et Nassogne
- Pays des Tiges et Chavées. Territoire constitué des communes de Assesse, Gesves et Ohey

La démarche LEADER

Plus qu'une mesure du PwDR, LEADER est une démarche qui propose une approche du développement rural reposant sur sept fondamentaux. Chacun d'eux complète les autres et interagit positivement dans le processus de mise en œuvre.

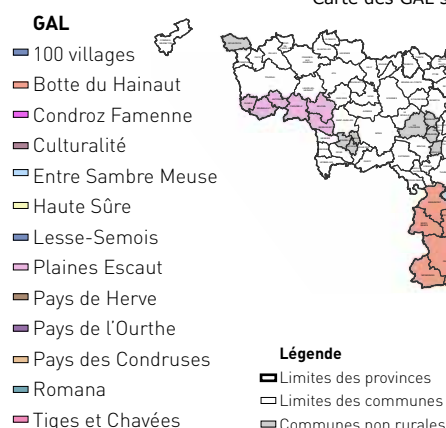
Ces sept principes fondamentaux sont :

- **L'approche territoriale**
Elle consiste à définir une politique de développement à partir des réalités, forces et faiblesses particulières d'un territoire. Dans le cadre de LEADER, ce territoire est une unité territoriale rurale ayant une certaine homogénéité, caractérisée par une cohésion sociale interne, une histoire et des traditions communes, un sentiment d'identité partagé, etc. La raison d'être de l'approche territoriale est liée à la prise de conscience grandissante du rôle des ressources endogènes dans la recherche d'un développement durable, par et pour les forces vives locales.
- **L'approche ascendante**
Elle vise à encourager la prise de décision participative au niveau local pour tout ce qui concerne les politiques de développement. L'implication des acteurs locaux est recherchée : la population dans son ensemble, les groupes d'intérêts économiques et sociaux, les institutions publiques et privées représentatives.

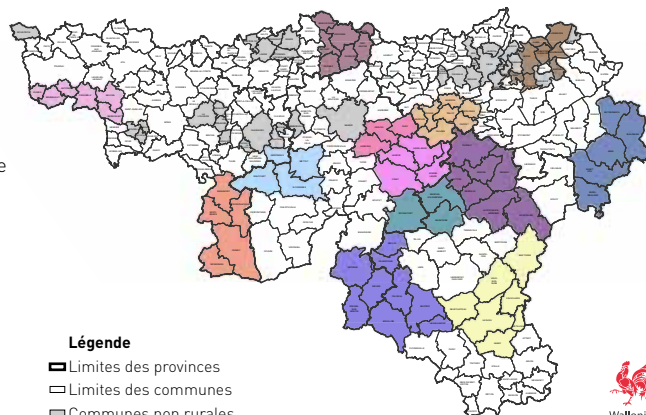
- **L'approche partenariale et le «groupe d'action locale» (GAL)**
Ce dernier est un ensemble d'acteurs publics et privés, associés dans un partenariat, qui identifie une stratégie commune et un plan d'action locale pour le développement du territoire LEADER. Le GAL représente l'un des points les plus originaux et les plus stratégiques de la démarche LEADER : doté d'une équipe technique, d'un pouvoir de décision et d'un budget conséquent, c'est en général un mode d'organisation nouveau qui peut influencer considérablement l'équilibre institutionnel et politique du territoire concerné.
- **L'innovation**
Bien que sa conception et sa mise en œuvre sur le terrain constituent en soi une innovation, le caractère innovant des actions est recherché : nouvelles formes de valorisation des ressources locales, création d'un nouveau produit, d'un nouveau procédé, d'une nouvelle forme d'organisation, d'un nouveau marché. L'innovation est également contenue dans le caractère démonstratif du programme et sa mise en réseau : diffuser l'information auprès d'autres groupes d'acteurs qui souhaiteraient s'inspirer des résultats obtenus ailleurs ou réaliser des projets en commun.
- **L'approche intégrée**
Les actions et projets prévus dans les PDS sont reliés et coordonnés en un ensemble cohérent. L'intégration peut concerner des actions réalisées dans un même secteur, toutes les

actions du programme ou des groupes d'actions particulières, ou encore et surtout, les liaisons entre différents acteurs et secteurs (économiques, sociaux, culturels, environnementaux) pertinents du territoire.

- **La mise en réseau et la coopération entre territoires**
En facilitant l'échange et la circulation d'informations ainsi que la mise en réseau des acteurs sur son territoire, le GAL construit un véritable projet mobilisateur. Il a également l'opportunité de coopérer avec d'autres territoires au plan européen (coopération transnationale) mais aussi avec des territoires proches. Ainsi, pour coopérer avec d'autres GAL wallons ou européens, les GAL wallons disposent de moyens financiers non négligeables (minimum 10% du budget de leur PDS réservé au financement d'un ou plusieurs projets de coopération) et la possibilité de mener 2 missions préparatoires.
- **Le financement et la gestion de proximité**
La délégation au GAL d'une part importante de la prise de décision en matière de financement et de gestion est un autre élément-clé de la démarche LEADER. Le degré d'autonomie des GAL varie toutefois considérablement en fonction des modalités d'organisation et des contextes institutionnels des différents états membres.



Carte des GAL sélectionnés lors du premier appel



ACTUALITÉ EUROPÉENNE

Réunion spéciale des Réseaux Ruraux Nationaux (et régionaux) - 24 septembre 2015, Milan

Une réunion spéciale des Réseaux Ruraux Nationaux (RRN), organisée par le Réseau européen de Développement Rural (ENRD) et la DG AGRI, s'est tenue les 24 septembre 2015 à Milan, en marge de l'Exposition universelle.

Cette réunion avait pour objet de renforcer la capacité des NSU (Network Support Unit, Cellules d'animation des Réseaux) & des RRN à fournir un soutien et des conseils aux parties prenantes LEADER (CLLD - développement local mené par les acteurs locaux - article

35 du règlement (UE) n°1303/2013) à travers l'échange d'expériences entre les autorités de gestion (MAS), RRN et Groupes d'Action Locale (GAL).

La réunion a mis en avant le rôle majeur des réseaux nationaux dans le soutien à une mise en œuvre améliorée de LEADER. Ses participants se sont penchés sur le rôle des réseaux nationaux et régionaux dans la mise en œuvre du développement local LEADER en ce qui concerne notamment :

- La coordination entre fonds structurels ;
- Le soutien à la coopération interterritoriale et transnationale ;
- Le renforcement des capacités des

Groupes d'Action Locale (GAL) LEADER et la mise en réseau des GAL ;

- L'amélioration continue des stratégies territoriales des GAL (dont les pratiques du Réseau rural finlandais) ;
- Différentes actions originales/innovantes menées en matière :
 - d'inclusion sociale des réfugiés et des migrants dans les zones rurales suédoises ;
 - d'intégration des Roms par le développement rural, actions menées par l'association hongroise Zala County Roma Association.

Plus d'informations : <https://enrd.ec.europa.eu/en/en-rd-events-and-meetings/special-edition-nrn-meeting-20150924>

Conférence LEADER/DLAL - 25 septembre 2015, Milan

Le 25 septembre, une seconde conférence s'est penchée sur le thème du «renforcement du développement local par le biais de la coopération». Son objectif principal était d'échanger sur la façon de soutenir la coopération inter-territoriale et transnationale au sein de l'Union européenne et avec les pays tiers. Elle avait notamment pour objet de :

- Fournir un aperçu de la coopération transnationale au sein de l'UE et avec des pays tiers ;
- Améliorer la compréhension et la résolution des obstacles dans les projets de coopération ;
- Sensibiliser aux avantages de la coopération transnationale (échange de bonnes pratiques, méthode LEADER, etc) et renforcer les capacités des Réseaux ruraux Nationaux et du Réseau Rural Européen ;
- « Booster » la coopération transnationale en réunissant des partenaires potentiels intéressés.

Un point important a été fait sur le cadre de mise en œuvre proposé par la Commission Européenne (CE) aux États membres en matière de coopération LEADER (importance du soutien aux missions préparatoires, procédure d'appel à projet permanente, délais de sélection acceptables - 4 mois, procédures de sélection souples et transparentes, etc).

L'événement a également permis de souligner la nécessité d'harmoniser davantage les procédures des États membres et d'échanger en temps réel les informations et les idées à l'échelon européen.

Des ateliers pratiques ont eu lieu et la réunion a notamment permis de rencontrer les promoteurs de projets de coopération dans les Balkans, en Afrique, Asie, Amérique Centrale ou autour du bassin méditerranéen.

Plus d'infos via la Cellule d'Animation ou sur <http://enrd.ec.europa.eu/en/en-rd-events-and-meetings/leader-clld-conference-cooperation-20150925>

P 16

Groupes de travail thématiques du Réseau Rural Européen

Le Réseau européen de Développement Rural vient de lancer deux Groupes de Travail Thématiques :

Le premier a pour objet de réfléchir aux pistes permettant de rendre les zones rurales intelligentes et compétitives et de nourrir la future «boîte à outils du développement des connaissances et soutien à l'investissement et aux services numériques à large bande en milieu rural».

Le deuxième, basé sur l'économie verte, a pour objet l'étude des outils du développement rural disponibles actuellement, pouvant être utilisés dans le cadre d'une croissance économique à faible émission de carbone, faible consommation d'énergie et de ressources stimulant l'emploi.

Plus d'infos sur les activités du Réseau européen de Développement Rural, sur <https://enrd.ec.europa.eu/fr> et *inscrivez-vous à la lettre d'information.*

LE GROUPE DE TRAVAIL « COMMUNICATION »

Parmi les multiples missions de la Cellule d'Animation du RwDR (CAR), figurent la publicité et les informations concernant le Programme wallon de Développement Rural (PwDR) ainsi que des activités d'information et de communication visant un public plus large.

Pour atteindre cet ambitieux objectif, la Cellule d'Animation du RwDR dispose de plusieurs outils (portail web www.reseau-pwdr.be, newsletters, magazines Ruralités, reportages, participation aux divers événements...). Mais elle souhaite avant tout construire et mettre en œuvre un plan de communication de manière collaborative, en impliquant les membres du Réseau, dès la conception de celui-ci. Concrètement, cela signifie que les acteurs du RwDR seront engagés dans chacune des phases suivantes :

- Cerner les objectifs à atteindre en terme d'information et communication ;
- Comprendre les multiples dimensions de la communication à mettre en œuvre et déterminer les solutions adéquates ;
- Décider d'un plan d'action concret ;
- Évaluer les dispositifs mis en place.

Co-construction du plan de communication du RwDR

La mobilisation d'un groupe de travail « Communication » doit permettre la production d'un plan de communication qui soit au plus proche des préoccupations des membres du Réseau. Stimuler la participation des membres à ce projet dès sa conception, doit leur permettre de s'approprier rapidement les différents outils proposés, et ainsi contribuer largement à la production des contenus des outils de communication du RwDR.

Ainsi, une invitation à rejoindre ce groupe de travail « Communication » a été lancée dès octobre 2015. Ce projet a été accueilli avec beaucoup d'enthousiasme, et rapidement, un premier noyau d'une dizaine de personnes-ressources a pu être constitué. Il s'agit principalement des chargés de mission « communication » de différentes organisations partenaires du RwDR. Les premiers échanges, très riches, ont permis de mieux cerner le contexte d'intervention de chacun, identifier les bonnes pratiques, ainsi que leurs attentes en matière de communication et le rôle attendu de la part de la Cellule d'animation du RwDR.

Une première rencontre a ensuite été organisée le 18 novembre 2015. Cette rencontre, qui se voulait conviviale, a notamment permis à chacun des participants de mieux se connaître et de comprendre le contexte, le champ d'intervention de chacun et les principaux axes de travail du plan de communication du RwDR. Ensemble, les différents publics-cibles du RwDR

ont pu être identifiés, précisés et caractérisés, ainsi que les messages susceptibles de toucher ces derniers. Les différents outils de communication existants au sein du RwDR, adaptés à ces publics-cibles, ont été identifiés de façon exhaustive et priorisés. Les conditions de mises en œuvre ont également été définies, dont notamment le rôle de contributeurs des différents acteurs du RwDR.

Ces précieux apports ont permis d'enrichir le plan d'actions qui sera coordonné par la cellule « Communication » du RwDR. Encore une fois, nous tenons à remercier chaleureusement chacun des participants à ce groupe de travail, pour leur enthousiasme et leur efficacité.

Dans un futur proche, la cellule « Communication » du RwDR, en étroite interaction avec le GT « communication » aura pour mission de tester et valider les outils de communication élaborés, assurer l'évaluation régulière du plan de communication, capitaliser sur les bonnes pratiques en matière de communication, mais aussi faire un lien avec les autres groupes et acteurs du RwDR, notamment LEADER et Innovation.

Une fois validé par le Comité de Suivi du PwDR, le plan de communication du RwDR sera mis en œuvre dès janvier 2016. Vous ne tarderez donc pas à en découvrir les déclinaisons dans nos prochaines diffusions.

Si vous souhaitez rejoindre ce groupe de travail, n'hésitez pas à contacter la Cellule d'Animation.

LES MISSIONS DE COMMUNICATION DE LA CELLULE D'ANIMATION DU RWDR

Parmi les multiples missions de la Cellule d'Animation du Réseau wallon de Développement Rural (CAR), la publicité et les informations concernant le PwDR (Programme wallon de Développement Rural), ainsi que les activités d'information et de communication visant un public plus large en constituent une part essentielle. Cette tâche participe à l'objectif global d'information du grand public et des bénéficiaires potentiels sur la politique wallonne de développement rural 2014-2020.

La stratégie de communication du RwDR

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie de communication mise en œuvre s'inscrit pleinement dans le prolongement des actions menées entre 2009 et 2014. Cette stratégie de communication se base d'une part sur les apports de l'évaluation des actions menées, ainsi que sur leur impact sur les différents publics-cible visés. Par ailleurs, elle intègre les objectifs à remplir durant la programmation 2014-2020, et notamment les nouveaux défis tels que la mise en réseau des conseillers à l'innovation et la formation des GAL (Groupes d'Action Locale).

Concrètement, cette stratégie est construite sur base d'un phasage et d'une priorisation des activités. Ainsi, durant les deux premières années,

l'objectif poursuivi par la communication sera de mobiliser les différents publics-cibles (axe 1). Des actions seront donc prioritairement mises en œuvre afin d'inviter les acteurs ruraux et les bénéficiaires du Programme wallon de Développement Rural à participer aux actions du RwDR, et à rejoindre notamment les différents groupes de travail mis en place par ce dernier. Mais aussi, et parallèlement, de développer un esprit d'appartenance plus fort à la communauté du Réseau.

Durant la troisième année, une communication axée « résultats » sera développée, tant vers le RwDR et ses membres, que vers un public plus large, rural et urbain (axe 2). Il conviendra de développer les outils nécessaires à l'élaboration d'un processus de communication élargi, faisant la part belle aux réalisations. Cette communication s'adressera au citoyen wallon au sens large, citadin ou non.

Enfin, le plan de communication se traduira par la mise en place d'actions permettant d'évaluer les outils de communication mis en œuvre, afin, au besoin, de les réadapter (via des enquêtes, sondages, les statistiques du site web et newsletter,...). Cet axe de travail doit permettre de s'assurer continuellement que ces outils collent au mieux avec la réalité et le contexte des différentes parties prenantes.

Des outils spécifiques et adaptés pour atteindre nos objectifs

La vie du RwDR est une suite effrénée de rendez-vous et de productions. Il est essentiel dans ce cadre de garder un rythme d'information constant et soutenu, à travers la diffusion d'outils de communication imprimés et online, afin de mieux faire connaître le RwDR, ses membres et ses actions. L'objectif est double ; d'une part informer, d'autre part inviter à rejoindre la dynamique.

Comme dit plus haut, une partie importante du plan de communication des deux premières années sera donc consacrée à l'animation et la mobilisation des différents bénéficiaires du PwDR. Une multitude d'outils et d'actions de communication seront donc proposés. Ceux-ci viendront également soutenir l'action des animateurs du RwDR et des groupes de travail, tels que concrètement :

- La mobilisation d'une cellule interne « communication » (pour plus de détails, voir article Groupe de travail « Communication »... en page 17 de ce magazine),
- La communication liée aux différents groupes de travail,
- Le développement d'une appartenance à la communauté de Réseau,
- L'animation des réseaux « LEADER » et « Innovation ».

Ces outils permettront d'identifier et coller au mieux avec les besoins des parties-prenantes, apporter de la fluidité dans l'échange d'information ou encore susciter des collaborations.

En voici quelques exemples :

Le magazine "Ruralités"

Vous tenez dans vos mains le tout nouveau magazine «Ruralités». Ce magazine trimestriel est un vecteur essentiel de communication vers les acteurs du RwDR et le grand public. La périodicité de cet outil permet de rentrer régulièrement en contact avec l'ensemble des acteurs du RwDR et au delà. Ce rythme permet de maintenir le projet à l'esprit des publics visés et d'installer un rendez-vous avec l'ensemble des lecteurs.

Pour cette nouvelle phase, quelques améliorations majeures ont été apportées à ce Magazine «Ruralité». Nous avons notamment voulu renforcer notre équipe rédactionnelle, diversifier les sources de contenu, ainsi que proposer un «rubriquage» renouvelé. Tout cela, toujours avec la même volonté d'être au plus proche des réalités et contextes des différents partenaires du RwDR.

Le portail www.reseau-pwdr.be, de consommateur à contributeur

Ce portail est le véritable «cœur» de l'information du RwDR. Il a également fait l'objet d'une adaptation en profondeur : l'ergonomie et le graphisme ont été revisités, les portes d'entrée ont été diversifiées en ouvrant le site au monde «mobile», et la stabilité ainsi que les performances technologiques ont également été grandement améliorées. Par ailleurs, des modifications majeures ont également été apportées

«Augmenter le degré de contribution des membres du Réseau»

au niveau de l'information qui est désormais structurée en suivant les grands axes de contenus du RwDR, tels que : l'actualité du PwDR et du RwDR et ses membres (articles, news, événements, agenda,...), les médias produits (capsules vidéos, photos,...), les productions du RwDR (bonnes pratiques, publications,...), les outils développés, etc.

Si la programmation 2007-2013 a permis de lancer les bases d'un Réseau rural dynamique, la nouvelle programmation est l'occasion de se lancer un nouveau défi : celui d'augmenter le degré de contribution de ses membres et des acteurs ruraux en général, aux thématiques abordées par le RwDR. Ce site a donc aussi un rôle de support aux actions menées par les animateurs du RwDR au travers des groupes de travail et collectifs d'acteurs (LEADER, innovation, etc.). Il dispose pour ce faire d'espaces collaboratifs et a donc pour mission de favoriser l'interaction entre contributeurs, à savoir :

- Susciter des réactions sur des sujets précis et cadrés,
- Ouvrir un débat constructif,
- Créer une émulation (organiser un concours photo ou la nomination du bénévole LEADER du mois p. ex.),
- Partager des ressources et contribuer à l'élaboration des contenus.

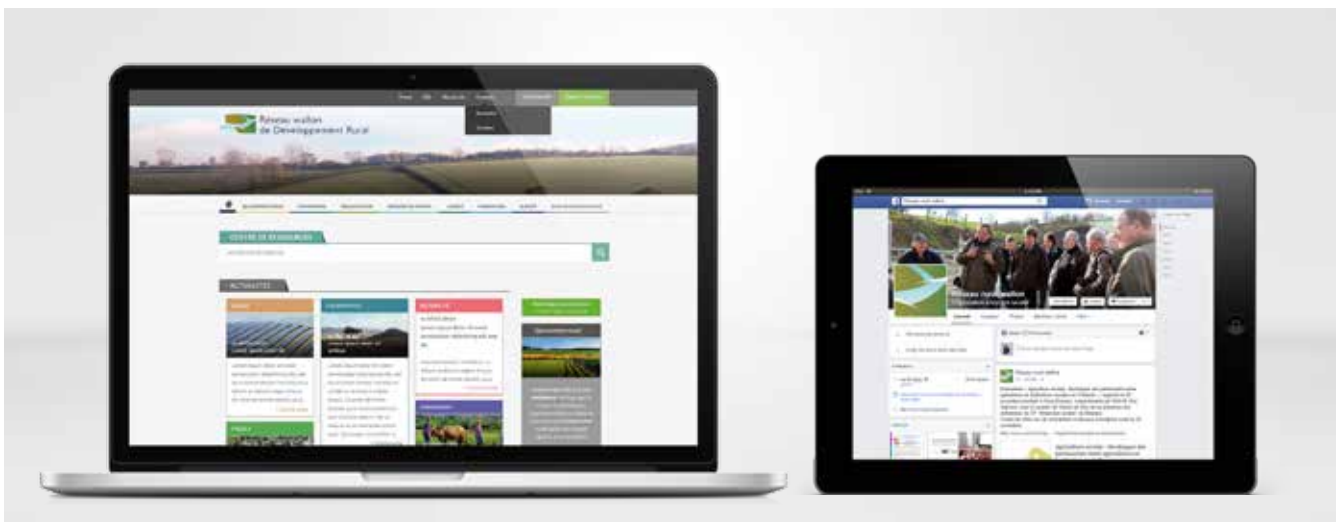
Les médias qui gravitent autour du site web

Mettre à disposition l'information ne suffit pas. Il convient également de la rendre accessible, c'est-à-dire l'organiser de manière intelligente et efficace, puis la diffuser.

La communication et l'interactivité sont des clefs essentielles pour diffuser l'information. Il s'agit ici d'avertir les différents publics cibles que l'information existe, d'encourager le visiteur à consulter régulièrement le site, d'utiliser le site comme vecteur d'interactions avec d'autres participants. Pour y répondre, différents médias online permettent de toucher les différents publics cibles du RwDR : la lettre d'information électronique multi-thématique, la veille, les formulaires/enquêtes et les médias sociaux.

Enfin, d'autres outils seront élaborés durant la troisième année (des reportages, des vidéos, des participations à des événements divers,...). Ils feront très certainement l'objet d'une présentation dans de prochaines éditions du Magazine «Ruralités».

Votre avis concernant les outils de communication du RwDR nous est par ailleurs très précieux ! N'hésitez donc pas à nous faire part de vos suggestions et remarques !



Cellule d'Animation du Réseau wallon de Développement rural

Rue de Liège 83
4357 Limont (Belgique)
Tél./Fax : +32 19 54 60 51
Courriel : info@reseau-pwdr.be
Site web : www.reseau-pwdr.be

Notre équipe

Benoît Delaite, Daniel Wathelet, Lorraine Guillaume, Alain De Bruyn : chargés de mission en charge de l'animation des groupes de travail thématiques.
Tél. : +32 19 54 60 51

Émilie Bievez : plaque-tournante de l'information entre les membres du Réseau et l'équipe de la CAR, elle est responsable de la gestion administrative et logistique.
Courriel : e.bievez@reseau-pwdr.be
Tél. : +32 19 54 60 51

Cécile Nusgens : chef de projet chez Cible Communication, gère la réalisation des supports de communication.
Courriel : cecile.nusgens@cible.be
Tél. : +32 4 387 87 03

Xavier Delmon : coordinateur de l'équipe, il a en charge les aspects de gestion quotidienne de la cellule. C'est également lui qui anime la Commission permanente.
Courriel : x.delmon@reseau-pwdr.be
Tél. : +32 495 77 93 96

Le numéro 26 de Ruralités est imprimé en 5000 exemplaires, distribués gratuitement au monde rural en Wallonie et en Europe.

Ont participé à la rédaction de ce numéro : Alain De Bruyn, Benoît Vignet, Benoît Delaite, Xavier Delmon et Lorraine Guillaume.

Éditeur responsable : Benoît Delaite

Avec le soutien
de la



Wallonie

Fonds européen agricole pour le développement rural :
L'Europe investit dans les zones rurales.

